

Marseille, le 15 Juillet 1830.



M

Nous avons l'honneur de vous annoncer que d'après des arrangements particuliers pris entre les membres de notre famille, & d'un commun accord, nous avons jugé convenable de dissoudre la Société existante sous le nom de Veuve Barras & Fils. Notre mère, déjà avancée en âge, a été bien aise de prendre du repos & de se retirer du mouvement des affaires.

Notre Sieur Lazare Barras a trouvé plus conforme à son caractère, de se créer un genre d'industrie personnel, & dès-lors la Société a dû cesser ses opérations sous le nom de Veuve Barras & Fils. Cette dissolution a eu lieu à compter du 15 juillet courant; notre Sieur Louis Barras est seul chargé de la liquidation.

Ainsi que vous le verrez par la Circulaire d'autre part, notre Sieur Louis Barras aîné, qui était le gérant & directeur principal de l'ancienne Société, continue, sous une autre raison commerciale, le même genre de commerce de la Commission d'Achats & Ventes pour compte d'amis.

Nous nous joignons, en tant que de besoin, à lui, pour vous prier de vouloir bien continuer d'accorder à la Maison de notre Sieur Louis Barras la même confiance que vous aviez donnée à celle de Veuve Barras & Fils: le même esprit qui a présidé à l'une, existera pour l'autre, & ce faisant, vous serez agréable à vos sincères & dévoués serviteurs,

Les Barras fils